

## Critères de segmentation voiture & camionnette

Nos critères de segmentation sont le résultat d'études statistiques de l'assureur. Ces études démontrent que le nombre et/ou la gravité des sinistres a un lien direct avec des caractéristiques tenant à la personne et/ou au bien assuré. Ces caractéristiques permettent de définir un niveau de risque représenté par la personne et/ou le bien à assurer. En fonction du niveau de risque en termes de fréquence ou de coût des sinistres, Callant Insurance acceptera ou non le risque et établit le tarif adéquat. Les mêmes critères s'appliquent pour tous nos contrats Callant Mobility, et cela quel que soit le canal de vente.

## Règles d'acceptation voiture & camionnette

Les critères suivants sont pris en considération pour l'acceptation de la garantie Responsabilité Civile Auto (et omnium) :

- **L'âge du conducteur principal (CP) - et de tout conducteur déclaré :**  
Les statistiques indiquent que les jeunes conducteurs provoquent plus d'accidents et des accidents plus graves ; les statistiques montrent également que cela peut également arriver aux conducteurs plus âgés, mais dans une moindre mesure, et cela suite à une diminution de leur habileté au volant.
- **Le pays d'immatriculation du véhicule :**  
Nous n'assurons que les véhicules immatriculés en Belgique
- **Le nombre de sinistres/années sans sinistre au cours des 5 dernières années :**  
Les statistiques montrent que moins le conducteur a eu d'accident pendant les 5 dernières années, moins de nouveaux accidents sont observés par la suite.
- **Le type du véhicule :**  
Les statistiques indiquent que chez certains types de véhicules (type de voiture de sport, cabriolet ...) la fréquence et la gravité des accidents est élevée. Ces voitures se situent généralement dans une classe de prix plus élevée et ont souvent une puissance plus élevée.
- **L'usage (privé/professionnel) :**  
Le nombre d'accidents observés en usage professionnel est supérieur au nombre d'accidents observés en usage privé. Par conséquent, certaines formes d'utilisation professionnelle ne sont pas acceptées.
- **Les antécédents négatifs :**  
Si un candidat preneur d'assurance, ou un conducteur, a été impliqué dans une ou plusieurs des hypothèses ci-après, nous avons observé que la fréquence des dommages et leur coût sont plus élevés. Cela peut expliquer un refus d'assurance: par exemple en cas d'accident sous influence, de dommage intentionnel, de retrait de permis de conduire, fraude ou dissimulation d'information, de non-paiement de prime, ...

## Garantie

- **Assistance juridique :** la souscription de nos garanties d'assistance juridique est subordonnée à la souscription de la garantie responsabilité civile. La prime est forfaitaire.

## Règles de tarification voiture & camionnette

Les critères suivants sont pris en considération pour le calcul de la prime d'assurance RC et omnium. Notre objectif est de prévoir une prime qui tient compte du risque présenté et des dommages que

nous serons amenés à indemniser. Les éléments ci-dessous contribuent à ce calcul:

- **L'âge du conducteur principal (CP) - et de tout conducteur déclaré :**  
Les statistiques indiquent que les jeunes provoquent plus d'accidents et des accidents plus graves; une augmentation de fréquence d'accident touche aussi les conducteurs les plus âgés.
- **L'âge du permis de conduire du CP - la date du permis :**  
Les statistiques indiquent que plus le permis de conduire est récent, plus le conducteur risque de provoquer un accident.
- **Le domicile du CP :**  
Les statistiques montrent que les résidents de certaines zones géographiques ont plus ou moins d'accidents que les autres conducteurs.
- **La profession et/ou l'activité du CP :**  
Les statistiques d'accident sont sensiblement différentes en fonction de la profession et de l'activité exercée du conducteur principal.
- **Le nombre de sinistres pendant les 5 dernières années :**  
Les statistiques montrent que moins le conducteur a eu d'accident pendant les 5 dernières années, moins de nouveaux accidents sont observés par la suite.
- **Le nombre d'années sans sinistre :**  
Là encore, les statistiques montrent que les conducteurs qui n'ont pas causé d'accident depuis longtemps causent moins d'accidents par la suite, et ceux qui ont récemment causé un accident les causent plus souvent par la suite.
- **La période du certificat "historique des dommages" :**  
Si le conducteur a un certificat officiel d'au moins 5 ans, nous pouvons mieux évaluer le risque qu'il causera un accident dans le futur que si le conducteur a un certificat qu'une durée plus courte.
- **Le type du véhicule (KW/valeur) :**  
Les statistiques établissent que chez certains types de véhicules (voiture de sport, cabriolet, ...) la fréquence et la gravité des accidents est élevée. Ces voitures se situent généralement dans une classe de prix plus élevée et ont souvent une puissance plus élevée.
- **Le nombre de places passagers hors conducteur :**  
Plus le nombre de passagers est élevé, plus les dommages peuvent être importants en cas d'accident.
- **L'usage (privé/professionnel) :**  
Le nombre d'accidents observés à usage professionnel est supérieur au nombre d'accidents observés à usage privé.
- **Le nombre de kilomètres parcourus :**  
En usage privé, les statistiques montrent que les conducteurs qui parcourent moins de kilomètres par an courent moins de risque de causer un accident.